

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MasterTop P 622 Part B  
Code du produit : 000000000050608633 000000000050608633

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'emploi recommandées : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich  
Téléphone : +41589582121  
Téléfax : +41589583122  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [mabas-eb@mbcc-group.com](mailto:mabas-eb@mbcc-group.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ChemTel: +1-813-248-0585  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : Tox Info Suisse (STIZ): 145

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, 2      H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, 3      H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H332 Nocif par inhalation.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P261 Éviter de respirer les brouillards.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

#### Intervention:

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/ .?.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

P303 + P361 + P353    EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P301 + P330 + P331    EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P301 + P312    EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/ .?/ en cas de malaise.  
P330    Rincer la bouche.  
P362 + P364    Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage:

P405    Garder sous clef.

### Elimination:

P501    Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique  
2-pipérazine-1-yléthylamine  
4,4'-méthylène-bis(cyclohexylamine)  
formaldéhyde, polymère à base de benzenamine, hydrogéné

### 2.3 Autres dangers

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Préparation à base de :  
amine

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,4,6-tri-(diméthylamino-méthyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	< 10
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	> 40
2-pipérazine-1-yléthylamine	140-31-8	Acute Tox. 4; H302	< 15

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

	205-411-0 612-105-00-4 01-2119471486-30	Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	
Formaldehyde, polymer with benzeneamine, hydrogenated	135108-88-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	< 50
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	1761-71-3 217-168-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie, Muscle squelettique) Eye Dam. 1; H318	< 25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais.  
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.  
Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus

## MasterTop P 622 Part B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.10.2020
1.1	18.05.2021	000000240342	Date de la première version publiée: 28.10.2020

dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : oxydes d'azote  
gaz/vapeurs corrosifs  
fumées  
oxydes de carbone  
noir de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.  
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.  
Eviter le contact avec la peau.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explosible.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les caisses de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Température de stockage recommandée : > 5 - < 30 °C

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.				
alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	5 ppm 22 mg/m <sup>3</sup>	MAK (CH)
	Information supplémentaire: révisé 2018			
	Information supplémentaire: révisé 2018			
	Information supplémentaire: révisé 2018			

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Protection des mains

Remarques : Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.  
tablier résistant aux acides et aux bases, p. ex. en caoutchouc

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

- (p.ex. selon EN 14605)  
bottes de protection, p.ex. en caoutchouc (p.ex. selon EN 20346)  
combinaison de protection contre les agents chimiques résistant aux acides (p.ex. selon EN 14605)
- Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.  
Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).
- Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- 

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : ambre
- Odeur : ammoniacal(e)
- Seuil olfactif : non déterminé
- Point d'éclair : > 93,3 °C
- Température de décomposition :  
Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- pH : 9 - 9,9  
alcalin
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable aux mélanges.
- Densité : 1,03 gcm<sup>3</sup> (21 °C)

#### 9.2 Autres informations

- Explosifs : Non explosif
- Propriétés comburantes : non comburant
- Auto-inflammation : non auto-inflammable



## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

Miscibilité avec l'eau : non miscible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts  
Agents réducteurs forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par inhalation.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Évaluation : Remarques: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.  
En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.  
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.  
Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

**ADN** : UN 2735  
**ADR** : UN 2735  
**RID** : UN 2735  
**IMDG** : UN 2735  
**IATA** : UN 2735

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE, 4,4-MÉTHYLÈNE-BIS(CYCLOHEXYLAMINE))  
**ADR** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE, 4,4-MÉTHYLÈNE-BIS(CYCLOHEXYLAMINE))  
**RID** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
(2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE, 4,4-MÉTHYLÈNE-BIS(CYCLOHEXYLAMINE))  
**IMDG** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE, 4,4-METHYLENEBIS(CYCLOHEXYLAMINE))  
**IATA** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE, 4,4-METHYLENEBIS(CYCLOHEXYLAMINE))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 8  
**ADR** : 8  
**RID** : 8  
**IMDG** : 8  
**IATA** : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)  
**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 80

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

danger  
Étiquettes : 8

### **IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

### **IMDG**

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Autres réglementations:**

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour détermi-

## MasterTop P 622 Part B

Version 1.1      Date de révision: 18.05.2021      Numéro de la FDS: 000000240342      Date de dernière parution: 28.10.2020  
Date de la première version publiée: 28.10.2020

ner les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes (/\$/*_ORGAN_REPEAT/\$/) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
MAK (CH)	:	Valeur limite SUVA sur le lieu de travail (Suisse)
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
MAK (CH) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x %

## MasterTop P 622 Part B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.10.2020
1.1	18.05.2021	000000240342	Date de la première version publiée: 28.10.2020

---

de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR